



0 8 JAN. 2020

Menton, le 30 DEC. 2019

**Objet : avis sur les Déclarations de Projet secteur Grima et secteur de la résidence Adoma « Bellevue »- commune de Beausoleil**

Monsieur le Maire,

La CARF a été destinataire des déclarations de projet citées en objet emportant mise en compatibilité du PLU sur votre commune. Conformément au code de l'urbanisme dans son article R142-2, le conseil communautaire peut émettre un avis dans les 2 mois suivant la réception du courrier sollicitant l'avis de la Communauté d'Agglomération. Le prochain conseil communautaire se réunissant au mois de février, il ne sera pas possible de répondre à cet impératif réglementaire. Cependant, dans une volonté d'accompagnement des projets communaux, et considérant que le PLH 3 a été présenté en Comité Régional de l'Hébergement et de l'Habitat, vous trouverez ci-joint l'avis technique des services de la CARF portant sur la compatibilité de vos projets avec le PLH3.

Le 4 novembre, nous avons reçu la déclaration de projet sur le secteur Grima. Il s'agit d'une ancienne carrière, aujourd'hui classée en zone N à votre PLU. Le projet se trouve sur les parcelles AI 358 et 376. Ce projet a pour objet de construire environ 125 logements en résidence pour sénior en accession libre, environ 94 logements dédiés à une résidence multigénérationnelle et 40 logements locatifs sociaux. Il est compatible avec le PLH dans lequel figure la nécessité de proposer des logements adaptés aux seniors ainsi qu'au besoin de produire des logements sociaux.

Le 28 novembre, nous avons reçu une déclaration de projet portant sur les parcelles AL 87 et AE 6 situées au nord est du centre-ville, à côté de l'actuelle résidence Adoma « Bellevue ». Ce projet a pour objectif de modifier le règlement de la zone, actuellement UEt, pour permettre la construction d'un immeuble d'habitation proposant des logements mixtes ainsi qu'une crèche.

*Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président*

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 rue Villarey - 06500 MENTON

SITE INTERNET : [www.riviera-francaise.fr](http://www.riviera-francaise.fr)  
direction.generale@carf.fr

Il est compatible avec le PLH dans lequel figure la nécessité de construire des logements pour actifs en priorité situés dans des zones proches des pôles d'emploi et bien desservies. Le projet de crèche répond quant à lui à un besoin fort de la commune et de la CARF en général.

Recevez, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Directeur Général des Services



Alain RIQUET

Gérard SPINELLI  
Maire de Beausoleil  
Hôtel de Ville  
06240 BEAUSOLEIL

*Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président*

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 rue Villarey – 06500 MENTON

SITE INTERNET : [www.riviera-francaise.fr](http://www.riviera-francaise.fr)  
[direction.generale@carf.fr](mailto:direction.generale@carf.fr)